

Comité Directeur

Réunion du jeudi 28 septembre 2023 en Visioconférence Teams

- Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président
Mmes Françoise AMIAUD, Corinne CHASSAC, Brigitte DESBOIS, Françoise EITO, Agnès FAUCHARD, Nathalie MOREAU, Stéphanie PIOGER, Frédérique PRUDHOMME et Claudine ZENTAR.
MM. Patrice ALEXIS, Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Thierry BILICHTIN, Patrick COLETTE, Oumar DIA, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Mickaël LEBRETON, Michel MARGUERY, Yannick OLIVIER, Arnaud PETITBOULANGER, Mili SPAHIC et Luc VALETTE
- Excusés : Mmes Valérie ALLIO, Magali FERRIER, Carole FORCE, Nathalie LESDEMA
MM. Bernard DANNELE, Pierre DEPETRIS, Stéphane KROEMER, Gérald NIVELON, Paul MERLIOT, Alain SALMON et Damien SIMONNET
- Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Anisa CHECK, Océane LAUNAY et Amélie MOINE
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN et Sébastien DIOT

N°	ANNEXE
1	Annexe 01 - 2023-09-28 CD 6-DAJI Présentation

1. Prestataire « Cartographie des Risques Probité »

Après mise en œuvre d'une procédure de consultation et sur proposition de la Cellule Mise en Concurrence, Jean-Pierre HUNCKLER propose la société Grant Thornton Conseil en tant que prestataire en charge d'établir la cartographie des risques probité (loi Sapin 2) (voir l'annexe 1).

Accord du Comité Directeur.

2. Situation de l'assureur fédéral

Jean-Pierre HUNCKLER fait un rappel de la situation de la MDS (Mutuelle des Sportifs), assureur fédéral (voir la suite de l'annexe 1).
Il présente les 3 options qui font suite à l'annonce de leur dissolution volontaire et propose de retenir l'option 2.

Le Comité Directeur confie à MDS Conseil la mission de rechercher un repreneur pour les saisons sportives 2024/25 et 2025/26 lequel devra proposer des garanties similaires.
Si lors du Comité Directeur des 15 et 16 décembre, aucune offre n'est satisfaisante, celui-ci pourra décider du lancement, ou non, d'une nouvelle mise en concurrence pour 4 ans. Dans le cas contraire, MDS sera tenu d'assurer son contrat jusqu'à son terme

3. Commission de Vérification des Pouvoirs

Stéphanie PIOGER propose la nouvelle composition de la Commission de Vérification des Pouvoirs pour l'Assemblée Générale du 14 octobre 2023 (voir la suite de l'annexe 1).

Validation du Comité Directeur.

4. Statuts LNB : Validation grands principes

Stéphanie PIOGER présente les grands principes d'évolution des statuts de la LNB qu'elle présentera à l'Assemblée Générale fédérale avant soumission du texte définitif par consultation à distance, le texte n'étant approuvé par l'Assemblée Générale de la LNB (Ligue Nationale de Basket) que le 18 octobre 2023 : Elle présente les évolutions ayant préalablement validées par le Bureau Fédéral et indique que la LNB a pris en compte l'ensemble des alertes émises par le Bureau Fédéral (représentativité féminine, modalités de rémunération du Président, ...).

Elle propose donc de valider ces principes qui seront présentés à l'Assemblée Générale.

Accord du Comité Directeur.

Jean-Pierre SIUTAT fait un point sur le protocole financier entre la LNB et la FFBB suite à son rendez-vous au ministère des Sports la semaine dernière. Il annonce avoir fait une contre-proposition à la LNB, en attente de réponse.
L'objectif est de présenter le protocole à l'Assemblée Générale du Puy du Fou et de le soumettre à une consultation à distance en novembre après acceptation par l'Assemblée Générale de la LNB.

Prochaine réunion du Comité Directeur le 15 octobre 2023 au Puy du Fou.